

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10/04/2024

Membres en exercice : 18

**Présents :**

**Mesdames :** Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés :** Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON), Chloé ANDRO (pouvoir à Michèle BUREL)

**Secrétaire de séance :** Michèle BUREL

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2024 – 0017 – Affectation des résultats 2023 Budget Lotissement « Ilot Cœur de bourg »**

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances rappelle que le compte administratif 2023 du budget lotissement fait apparaître les résultats suivants :

<b>Résultats reportés</b>	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	242 717,91 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	- 104 125,00 €
<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de :	- 100 181,24 €
Un solde d'exécution (Déficit) de la section de fonctionnement de :	7 493,74 €
<b>Restes à réaliser en section d'investissement</b>	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
Le besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit.

La section de fonctionnement étant en déficit, il n'y a pas de résultat à affecter, le déficit de fonctionnement étant automatiquement reporté

<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
<b>Ligne 002</b>	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	- 96 631,26 €

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du report du résultat de fonctionnement 2023.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 avril 2024  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 029-212902258-20240416-2024_0017-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ...18/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication